

Compte-rendu de réunion
du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N
du 27 juin 2022 à 19h30

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, adjoints.

ARGAUD Laurent, DUTOUR Nathalie, DUTOUR Pierre, FOURNON Chantal, MAZOYER Rémi, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROUSSET Philippe pouvoir à FOURNON Chantal, ALLEMAND Antoine pouvoir à LUYTON Jacques, VINCENT Jacqueline, TRAVERSE Xavier, BOURDIN Ghislaine.

Absents : MOURROZ Sandrine, DEJARDIN Caroline.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 21 juin 2022

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1. Convention avec la commune de Saint Romain de Lerps pour participation aux frais scolaires à l'école publique. Approbation à l'unanimité.
2. Convention pour la validation des certificats à l'énergie avec le SDE 07. Approbation à l'unanimité des termes de la convention et autorisation de signature au maire
3. Adhésion à la compétence facultative « maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie, partagés » auprès du SDE. Approbation à l'unanimité.
4. Projet voirie Chevallières et Pont de l'Hôve. Autorisation de demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre du Pacte Routier.

Infos diverses

Schéma mobilités Arche agglo.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a répondu que la commune ne s'engageait pas sur le schéma présenté en l'état, il y avait lieu de consulter les riverains auparavant.

En cas d'avis défavorable la ViaRhôna pourra être utilisée.

Motion AMRF.

L'AMRF proposait la rédaction d'une motion de soutien « 100 mesures », aux communes rurales.

A ce jour compte tenu de son caractère « touffu », et de la date tardive de cette proposition, il apparaît inutile de donner suite.

Matériel informatique.

Monsieur le Maire informe que suite à la visite d'un technicien de Numérian qui a constaté des lenteurs anormales du poste du secrétariat, et de la vétusté de celui-ci, il y a lieu de le remplacer ; à ce jour en attente de devis.

CNR.

Compte rendu sommaire de la réunion de relance du projet « réhabilitation des berges du Rhône ».

En présence du Directeur Régional et Territorial, qui ont assuré du soutien de la CNR. Sur proposition du Président d'Arche agglo, il est décidé de solliciter l'agglo pour le portage ou co-portage de cet important projet, dans le cadre du projet de territoire.

Voirie communale.

En complément à la délibération «4», il est précisé que le Conseil Départemental autorise deux demandes annuelles d'aide ; en conséquence il est prévu, à charge de la commission voirie, d'envisager la réalisation d'un autre projet de réfection avant la fin de l'année.

Prochains conseils :25 juillet – 29 août 2022 (prévisionnel)

Fin de séance 22h.